

Renforcez l'audience et l'efficacité du SNUipp-FSU, syndiquez-vous !



VOUS NE CROYEZ PLUS
AU PÈRE NOËL...

... MAIS VOUS ÊTES CONVAINCU-E DE LA
NÉCESSITÉ DU COLLECTIF POUR DÉFENDRE
VOS DROITS, L'ÉCOLE ET SES PERSONNELS !



OFFREZ-VOUS
UNE ADHÉSION AU
PREMIER SYNDICAT
DES ÉCOLES !

SE SYNDIQUER AU  **SNUipp**
FSU 

C'EST S'OFFRIR DU COLLECTIF

[Cliquez ici pour adhérer en ligne pour 2020/2021](#)

[Téléchargez le bulletin d'adhésion](#)



2020-2021 - Lettre du SNUipp-FSU n°38

Sommaire :

Action, direction, Contractuel, Places CRPE, Maternelle, Mathématiques, Prime équipement, Forfait mobilité, Gipa, Chsct, Refus Masques, Permutations, Jour de carence, Positions administratives, congé présence parentale.



« Pas de cadeaux pour le service public d'éducation »

Le SNUipp-FSU lance une campagne nationale "pour un plan d'urgence pour l'école".

Cette campagne au long cours vise à la fois d'investir le débat public pour déconstruire la politique éducative du ministère mais aussi de valoriser le projet du SNUipp-FSU selon lequel "une autre école est possible".

Le point d'orgue de cette campagne sera évidemment la mobilisation de la profession dans le cadre de la grève éducation unitaire du 26 janvier.

PREMIERE ETAPE

Rassemblement mercredi 16 décembre à 14h
place Masséna à Nice 6 à l'appel du SNUipp-FSU

Nous ouvrirons les "non cadeaux" du ministère en direct.

Opération vérité sur les salaires, les conditions de travail...

Le principe de cette action est que chacune et chacun amènent des boîtes de cadeaux vides, chacune portant une de nos revendications avec également la mise en valeur de la liste complète des « cadeaux demandés » pour le service public d'éducation.



Direction : l'enquête du SNUipp-FSU

Un groupe de travail conclusif s'est déroulé ce lundi 7 décembre entre le ministère et les organisations syndicales, au sujet des décharges de direction et de la revalorisation de l'ISS.

Le SNUipp-FSU lance une consultation des directeurs et directrices et de l'ensemble des personnels des écoles sur ces annonces.

[Remplir l'enquête du SNUipp-FSU](#)

[Toutes les mesures et l'avis du SNUipp-FSU ici](#)



A l'heure actuelle 63 contractuels ont été recrutés dans le 06

**54 sur des remplacements ASA covid
9 sur des congés maladies Covid**

Contrairement à ce qui nous avait été annoncé par la Dsden, le recrutement s'est fait au niveau M1 et non M2

Faire passer notre guide contractuel

[A découvrir ici](#)



Nombre de places aux concours 2021: irresponsable !

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2021 aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeur-es des écoles est fixé à 9 890 postes, soit 900 places de moins qu'en 2020.

Et dans le même temps ce sont de très nombreux contractuels dans tout le pays !
▶ 80 possibilités pour les Alpes Maritimes.

POURVOIR aux besoins, OUI ! Mais pas comme cela !

Lire la suite: [ici](#)



Maternelle : attention danger !

Epargnée jusque là, l'école maternelle va elle aussi être profondément modifiée par JM Blanquer.

Arguant de la scolarisation obligatoire dès 3 ans, le Conseil supérieur des programmes (CSP) définit un recadrage important du programme de maternelle.

La nouvelle école maternelle sera celle des fondamentaux, des évaluations nationales (de le PS à la GS), des listes de vocabulaire et surtout de la préparation de l'évaluation de CP. Car l'école maternelle sera axée sur la préparation à l'entrée en CP.

Alors que les programmes existants donnent toute satisfaction, le ministre fait plus qu'amener un nouveau programme. Il construit une véritable rupture dans la culture professionnelle des enseignants de maternelle.

Nous y reviendrons.



Pour le SNUipp-FSU, qui porte cette revendication depuis de nombreuses années, l'allocation doit être bien plus conséquente : 500 € par an, afin de couvrir l'ensemble des engagements matériels liés à l'activité d'enseignement.

Il exige son versement à tous les personnels des écoles, la notion d'enseignant-es devant élèves risquant de donner lieu à de nombreuses restrictions dans l'attribution de cette prime.



Enfin du nouveau suite aux interventions du SNUipp-FSU !

Ce forfait mobilité durable doit permettre d'obtenir début 2021 normalement 100€ au titre de la demi-année 2020 (11 mai -31 décembre), sous réserve d'avoir effectué au moins 50 allers-retours à vélo (si vous êtes à temps plein ; au prorata si vous êtes à temps partiel) au cours de cette période.

En année pleine (à partir de 2021), il faudra avoir effectué au moins 100 trajets, et l'on touchera 200€ au début de l'année suivante.

Les Infos et les textes: [ICI](#)

Note Dsden 06: [ICI](#)

COPIE au SNUipp-FSU pour suivi.

N'hésitez pas à nous contacter si question.



Indemnité GIPA « garantie individuelle du pouvoir d'achat » 2020

Vous trouverez ci-dessous les modalités de calcul de cette indemnité "GIPA " pour l'année 2020, les textes réglementaires nécessaires étant parus au journal officiel.

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) concerne tous les fonctionnaires employés de manière continue.

Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire brut détenu sur une période référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation (hors tabac). Si le traitement indiciaire brut perçu au terme de la période de 4 ans a évolué moins vite que l'inflation, une indemnité de perte de pouvoir d'achat est versée. C'est donc le cas si aucune promotion d'échelon n'est intervenue pendant cette période, si la valeur du point d'indice n'a pas augmenté ou trop faiblement augmenté et si le nombre de points d'indice en référence des échelons n'a pas été modifié.

Pour 2020, la période de référence de 4 ans est fixée du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2019 et l'inflation retenue sur cette période est de 3,77 %. La valeur moyenne du point d'indice était de 55,5635 € en 2015 et de 56,2323 € en 2019.

Le calculateur en ligne du SNUipp-FSU est disponible : [ici](#)



La loi de transformation de la Fonction publique change les règles du jeu.

Médecine de prévention, protection des personnels, formation , prévention des risques, registre santé et sécurité au travail ... Qu'est-ce que la loi change ? Quels sont vos droits aujourd'hui ? Comment les faire valoir ?

C'est pour répondre à ces questions que la FSU a décidé de produire une série de fiches utiles et opérationnelles à destination des différentes catégories de personnels impactées par cette loi.

Ce mois-ci : 4 pages spécial CHSCT ! *

*** Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

[A découvrir ici](#)



Refus du port du masque

La note de la direction générale des affaires juridiques du ministère et le point de vue du SNUipp-FSU [ici](#)



Le serveur SIAM ouvert dans le cadre des demandes de permutations informatisées, est désormais clos.

Le SNUipp-FSU toujours à vos côtés !

Tous les participant-es ont reçu le 9/12 le récépissé de leur demande dans leur boîte mail professionnelle qu'il faudra imprimer, vérifier et renvoyer à la DSDEN des Alpes Maritimes dans tous les cas pour confirmer la demande. Y joindre les pièces justificatives possibles s'il y en a.

Tout cela AVANT le 16 DECEMBRE 2020

Par voie postale à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes (Dsden) - 53 Avenue Cap de Croix 06181 Nice cedex 2

**AVEC Copie au SNUipp-FSU par mail : snu06@snuipp.fr
POUR VERIFICATION du BAREME**

TOUTES les INFOS, les PJ, le calendrier... [ICI](#)



Le jour de carence dans la fonction publique supprimé pour les cas de Covid

La situation est, il est vrai, ubuesque puisque l'indemnisation des cas contacts est prévue au premier jour en attendant le résultat du test, mais un agent déclaré positif qui se voit ensuite prescrire un arrêt maladie voit son traitement amputé d'1/30e.

La FSU et le SNUipp n'ont cessé de dénoncer cette situation. Le jour de carence « génère un report du recours aux soins, délétère pour la santé des agents, coûteux pour la Sécurité sociale, [favorisant] la transmission des pathologies [...] en contrevenant à la prévention de l'épidémie puisqu'il est une incitation à minorer tout symptôme »

Une fois la loi de Finances pour 2021 promulguée, la dérogation va faire l'objet d'un décret pris après consultation des syndicats de fonctionnaires ainsi que du comité d'évaluation des normes. Elle entrera en vigueur le 1er janvier.

L'amendement prévoit que la mesure s'appliquera tant que durera l'état d'urgence, dont le terme est fixé aujourd'hui au 16 février, mais elle devrait se prolonger ensuite.



Congé de présence parentale

Ce congé est destiné au père ou à la mère fonctionnaire, lorsque la maladie, l'accident ou le handicap d'un enfant à charge présente une particulière gravité nécessitant une présence soutenue et des soins contraignants. Le congé de présence parentale n'est pas rémunéré, mais il peut être possible de percevoir l'allocation journalière de présence parentale (AJPP).

Lire la note d'information + formulaire de demande: [ICI](#)
N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU pour toute question !



Positions administratives Rentrée 2021 : réintégration, disponibilité, congé parental

- ▶ congé parental : 1ère demande ou renouvellement
- ▶ disponibilité : 1ère demande ou renouvellement ;
- ▶ réintégration.

Demandes AVANT le 8 Janvier 2021 à l'IA via l'EN

- ▶ N'hésitez pas si question !
- ▶ COPIE au SNUipp pour suivi

Tout est : [ici](#)



SNUipp FSU Alpes Maritimes

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr>

Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail :

http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos